



PROCES-VERBAL DU BUREAU SYNDICAL DU VENDREDI 26 JANVIER 2024

L'an deux mille vingt-quatre le 26 janvier à 9h30, le Bureau Syndical du Syndicat Départemental d'Energies du Calvados, légalement convoqué le vendredi 19 janvier 2024, s'est réuni, en séance publique, à Caen (salle Marcel RESTOUT du SDEC ÉNERGIE), sous la présidence de Madame Catherine GOURNEY-LECONTE, Présidente.

Présents :

Madame BAREAU Anne-Marie, Monsieur BENOIST Claude, Monsieur BOUGAULT Rémi, Monsieur CAPOËN Philippe, Monsieur CHÉRON Denis, Madame FLEURY Catherine, Monsieur GERMAIN Patrice, Madame GOURNEY-LECONTE Catherine, Monsieur GUILLOUARD Jean-Luc, Monsieur GUIMBRETIÈRE Hervé, Monsieur HEURTIN Jean-Yves, Monsieur KANZA MIA DIYEKA Théophile, Monsieur LAGALLE Philippe, Monsieur LE FOLL Alain, Monsieur MALOISEL Gilles, Monsieur MORIN Christophe, Monsieur RUON Vincent.

Absents ou excusés :

Monsieur BAIL Romain, Monsieur BOUJRAD Abderrahman, Monsieur GIRARD Henri, Monsieur GUÉGUÉNIAT Franck, Monsieur LECERF Marc, Monsieur LEPAULMIER Jean, Monsieur POISSON Cédric, Monsieur POULAIN Gérard.

Autres excusés ayant donné pouvoir : –

Étaient également présents, Messieurs Alban RAFFRAY, Directeur Général des Services, Jérôme DANIEL, Directeur Général Adjoint Ressources et Concessions et Stéphane LEBARBIER, Directeur Général Adjoint Réseaux et Transition Énergétique.

Secrétaire de séance : Monsieur Rémi BOUGAULT a été nommé secrétaire de séance.

Le Bureau Syndical étant composé de 25 membres, Madame la Présidente constate le quorum par la présence de 17 membres et déclare la séance ouverte.

L'ordre du jour est conforme à la convocation.

I. COMMUNICATIONS DE LA PRESIDENTE

- Approbation du procès-verbal du 1^{er} décembre 2023
- Compte-rendu des décisions de la Présidente
- Marchés publics
- Transferts de compétences
- Instances
- Actualités

II. TRAVAUX DES COMMISSIONS

ADMINISTRATION GENERALE-FINANCES-CARTOGRAPHIE ET USAGES NUMERIQUES

- Rapport d'Orientation Budgétaire 2024 – Budget principal et Budgets annexes
- Demande de financement par fonds de concours
- Renouvellement du contrat de carte d'achat public
- Mise à jour du cadre juridique du RIFSEEP – Rectifie les dispositions de la délibération n° 2023-08-BS-DB-7 du 1^{er} décembre 2023
- Ouverture d'un poste et mise à jour du tableau des effectifs au 1^{er} janvier 2024
- Ouverture d'un poste au 1^{er} février 2024 et mise à jour du tableau des effectifs -

CONCESSIONS ELECTRICITE ET GAZ

- Protocole B - Actualisation de la valeur vénale des terrains situés en zones constructibles
- Conclusion d'une nouvelle convention relative aux travaux sous tension
- Convention relative au rattachement d'ouvrages de renforcement du réseau favorisant l'injection de gaz renouvelable
- Convention de rattachement d'ouvrages du réseau public de distribution de gaz aux frontières de la convention de concession

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

- Aides aux extensions pour activités économiques et ouvrages communaux, intercommunaux
- Aides aux extensions pour sites privés

MOBILITES BAS CARBONE

- Point d'étape du Schéma Directeur des IRVE

TRAVAUX SUR LES RESEAUX PUBLICS D'ELECTRICITE

- Programme de raccordement du réseau public d'électricité – 2ème tranche 2024
- Délégations Temporaires de Maîtrise d'Ouvrage

ECLAIRAGE PUBLIC ET SIGNALISATION LUMINEUSE

- Eclairage public et Signalisation Lumineuse – Travaux 2023/2024 < 40 k€ HT
- Eclairage public et Signalisation Lumineuse – 1ère Tranche de travaux 2024 ≥ 40 k€ HT
- DTMO – Travaux d'éclairage public réalisés par la collectivité sous mandat du SDEC ÉNERGIE

TRANSITION ENERGETIQUE

- Appel à Projet PROGRES 2023 : validation des candidatures et attribution des subventions - 2ème vague
- Nouvelle candidature EFF'ACTE
- Projet photovoltaïque au sol de la FIEFFE

Madame la Présidente adresse tous ses meilleurs vœux aux membres du Bureau Syndical et souhaite la bienvenue à Monsieur Claude BENOIST, élu à l'occasion du Comité Syndical du 14 décembre dernier.

I - COMMUNICATIONS DE LA PRESIDENTE

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 1^{ER} DECEMBRE 2023

Madame la Présidente soumet aux membres du Bureau Syndical le procès-verbal de la réunion du 1^{er} décembre 2023, qui leur a été transmis avec leur convocation (annexe 1 de la note de synthèse).

Aucune observation n'ayant été formulée, le procès-verbal de la réunion du 1^{er} décembre 2023 est approuvé.

COMPTE-RENDU DES DECISIONS DE LA PRESIDENTE

Madame la Présidente rend compte des décisions qu'elle a prises, depuis le Bureau Syndical du 1^{er} décembre dernier, en vertu de la délégation du Comité Syndical du 30 mars 2023, à savoir :

Objet			
Transition Énergétique	Conseil en Energie Partagé	Niveau 1	Adhésion des communes d'Evrecy, Esquay-Notre-Dame, Laize-Clinchamps et Petiville
		Niveau 2	Adhésion des communes de Bonnebosq et de Petiville
	Expérimentation du regroupement et de la valorisation des Certificats d'Economies d'Energie (CEE) avec la commune de Noues de Sienne		
Mobilité durable	Acquisition de véhicules électriques - Aides financières - Communauté de Communes Pré Bocage Intercom		

Marchés publics	Maintenance et entretien des installations électriques du SDEC ÉNERGIE
	Étude de structuration de l'accompagnement des collectivités pour le développement de projets de production d'énergies renouvelables dans le Calvados
	Migration et maintenance pour le progiciel SIS MARCHES
Communication	Convention de partenariat avec l'UAMC pour la période 2024-2026

Le Bureau Syndical prend acte de l'ensemble des décisions présentées, publiées et mises en œuvre depuis la séance du Bureau Syndical du 1^{er} décembre 2023.

MARCHES PUBLICS

o Consultations en cours

Objet	Type de procédure
Coordination en matière de sécurité de protection de la santé	Adaptée ≥ 40 000 € HT
Contrôleur technique dans le cadre de la rénovation énergétique de bâtiments, installations photovoltaïques, installations de chaufferies bois sur le territoire du département du Calvados	
Fourniture et mise en service de bornes de recharge pour véhicules électriques	Appel d'offres ouvert
Travaux souterrains sur les réseaux : électricité, éclairage, génie civil de communications et infrastructures de recharge pour véhicules électriques 2024	

Le Bureau Syndical prend acte du lancement de ces consultations.

o Résultats de consultations de l'année 2023 (< 25 000 € HT)

Les résultats des consultations, analysées en 2023 et dont le montant est inférieur à 25 000 € HT sont rappelés au Bureau syndical :

Objet	Attributaire
Contrat de conseil et d'assistance permanente en assurance	PROTECTAS
Contrôleur technique pour l'installation d'une chaufferie bois plaquette et d'un réseau technique de distribution de chaleur sur la commune d'Ouilly le Tesson	QUALICONSULT EXPLOITATION
Réalisation d'audits énergétiques de bâtiments publics – Les Monts d'Aunay et Benerville sur Mer	DCE CONSEIL
Etudes géotechniques G2 AVP pour la rénovation de deux salles polyvalentes sur les communes de Condé sur Ifs et Vimont	H2N GEOTECHNIQUE

o Avenant ne nécessitant pas de délibération

Monsieur Alban RAFFRAY, Directeur Général des Services, rappelle l'avenant suivant, présenté dans la note de synthèse :

Entreprise	Marché	Objet de l'avenant
SELARL D&ASSOCIES	Convention d'honoraires « Actes notariés »	Avenant n°2 - servitudes

Le Bureau Syndical prend acte de cette communication.

o Avenants, nécessitant délibérations (CAO des 18 décembre 2023 et 16 janvier 2024) :

Entreprise	Marché	Objet de l'avenant	Observations
STEPELEC	Travaux souterrains sur les réseaux : Lot 10 CA Lisieux Normandie	Avenant n°7 Modification de la formule de révision	Avec incidences financières

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- *ACCEPTE, dans le cadre de l'accord cadre « Travaux aériens et souterrains sur les réseaux : électricité, éclairage, génie civil de communications et infrastructures de recharge pour véhicules électriques - 2022 », lot 10, l'avenant n°7 proposé ;*
- *CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer l'avenant correspondant, ainsi que tous les actes et documents s'y rapportant.*

Pour ce qui concerne l'avenant n°1 au Marché subséquent n°2 à l'accord-cadre 2020 relatif à la fourniture et à l'acheminement d'électricité et services associés (Lot 1 - Points de livraison (PDL) raccordés en BT avec une puissance ≤ 36 kVA (C5) - hors éclairage public et signalisation lumineuse / Lot 4 - Points de livraison (PDL) raccordés en HTA à courbe de charge mesurée (C2)) initialement envisagé dans la note de synthèse jointe à la convocation, Madame la Présidente annonce son report.

Cette dernière rappelle que dans le cadre du différend avec EDF, une médiation a été engagée. A ce jour, il n'est pas encore possible pour le Bureau Syndical de délibérer sur une proposition d'avenant, certains points d'accord restant à finaliser pour respecter les recommandations de la Préfecture.

Monsieur Alban RAFFRAY confirme que la dernière réunion en date du 28 décembre dernier avec EDF a permis d'aboutir à un accord (répartition 60 % à la charge d'EDF /40 % à la charge des membres du groupement, sans intérêts moratoires).

A noter que, le Directeur des collectivités des services de la préfecture, rencontré pour avis sur la démarche en cours, a validé le principe d'un avenant pour résoudre le différend qui oppose le Syndicat à EDF mais invite le Syndicat à se protéger en intégrant au règlement du litige la formalisation d'un accord de médiation.

Monsieur Alban RAFFRAY est ainsi revenu vers EDF pour convenir d'adopter cette méthode.

Le SDEC ÉNERGIE et EDF doivent donc travailler avec l'aide de leurs conseils respectifs à la rédaction de ces documents (avenants et accord de médiation) pour mettre un terme au différend qui les oppose. Le bureau syndical de mars sera amené à statuer sur le règlement définitif du litige.

Le Bureau Syndical prend acte de cette communication.

o Reconductions de marchés :

Marchés / Lots	Titulaire	Durée (en mois)	Prise d'effet	Fin maxi
Fourniture d'armoires de commande éclairage public sur socle 2023	DEPAGNE	12 mois Reconductible 3 x 12 mois	03/04/2023	02/04/2027
Entretien des plantes vertes	POLLEN CREATIONS	12 mois Reconductible 3 x 12 mois	10/03/2021	09/03/2025
Mise à disposition, exploitation, maintenance et hébergement d'une solution logicielle de gestion et d'analyse des contrats et factures d'énergies	MC MA SOLUTIONS	24 mois Reconductible 2 x 12 mois	23/03/2021	22/03/2025

Le Bureau Syndical prend acte de ces reconductions de marchés.

o Sous-traitances acceptées en 2023 :

Dans le cadre de ses marchés, le SDEC ÉNERGIE a été saisi des demandes de sous-traitances suivantes :

➤ Marchés de travaux souterrains 2022 :

Lots	Titulaire	Sous-Traitant	Nature des prestations sous-traitées	Montant HT
12 CC du Pays de FALAISE	SORAPEL + SATO	SARL DENIS LEFEVRE TP	Travaux de réfection de voirie	50 000 €
		GB FORAGES DIRIGES	Travaux de forage dirigés	20 000 €
		TOPO ETUDES	Réalisation d'études	60 000 €
		EIFFAGE ROUTE IDF CENTRE OUEST	Travaux de réfection de chaussées	50 000 €
		RAUX Christophe	Travaux de réfection de chaussées	50 000 €
14 CC Vallées de l'Orne et de l'Odon - CU Caen la Mer Sud	SORAPEL + SATO	SARL DENIS LEFEVRE TP	Travaux de réfection de voirie	50 000 €
		GB FORAGES DIRIGES	Travaux de forage dirigés	20 000 €
		TOPO ETUDES	Réalisation d'études	30 000 €
		EIFFAGE ROUTE IDF CENTRE OUEST	Travaux de réfection de chaussées	50 000 €
		RAUX Christophe	Travaux de réfection de chaussées	50 000 €
6 CC Cœur de Nacre	GARCZYNSKI TRAPLOIR OMEXOM	BATI SERVICE SIGNALISATION	Réalisation de la signalisation horizontale et verticale et pose de potelets de protections dans le cadre du déploiement d'installation de recharge pour véhicules électriques suivant le SDIRVE 2023-2027	10 000 €
7 CC Normandie Cabourg Pays-d'Auge				10 000 €

➤ **Marchés de travaux et maintenance Eclairage Public / Signalisation Lumineuse (EP/SL)**

Lots	Titulaire	Sous-Traitant	Nature des prestations sous-traitées	Montant HT
Travaux et maintenance EP/SL 2020 Lot 5 –Pays d’Auge Nord	DALKIA Electrotechnics	C2F	Changement de 185 luminaires sur crosses avec raccordement à Trouville-sur-Mer	20 000 €
Travaux et maintenance EP/SL 2024 Lot 2 –CAEN OUEST – SEULLES TERRE ET MER – CŒUR DE NACRE	TEIM-INEO	GAGNERAUD	L'ensemble de la maintenance EP/SL	350 000 €

 ➤ **Etudes géotechniques G2 pour la rénovation de deux salles polyvalentes sur les communes de Condé-sur-Iffs et Vimont**

Titulaire	Sous-Traitant	Nature des prestations sous-traitées	Montant HT
H2N GEOTECHNIQUE	GTR FORAGES	Réalisation des sondages pressiométriques	2 120 €

Le Bureau Syndical prend acte de ces sous-traitances.

TRANSFERTS DE COMPETENCES

Conformément aux dispositions de l'article 5.2 des statuts du SDEC ÉNERGIE, applicables au 1^{er} janvier 2017, Madame la Présidente propose au Bureau Syndical de se prononcer sur les demandes de transferts de compétences suivantes, enregistrées depuis le Bureau Syndical du 1^{er} décembre 2023 :

 ○ **Transfert de la compétence « Gaz »**

Collectivité	Délibération	Convention
LISORES	23 novembre 2023	Non desservie

o Transfert de la compétence « IRVE »

Collectivité	Date de la délibération
SAINT-COME-DE-FRESNÉ	13 avril 2023
GENNEVILLE	20 avril 2023
HOTTOT-LES-BAGUES	12 décembre 2023
SAINT-GERMAIN-DE-LIVET	18 décembre 2023
VILLERS-SUR-MER	3 janvier 2024

Les communes ne possédant d'actif relevant de la compétence « Infrastructures de recharge pour véhicules électriques, hybrides, à hydrogène rechargeables », Madame la Présidente propose de fixer la valeur du patrimoine à 0 € à la date de ces transferts.

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- *ACCEPTE le transfert de la compétence « Gaz », visée à l'article 3.3 des statuts du SDEC ÉNERGIE, pour la commune de Lisores ;*
- *ACCEPTE le transfert de la compétence « Infrastructures de charge pour véhicules électriques, hybrides, à hydrogène rechargeables - IRVE », visée à l'article 3.6 des statuts du SDEC ÉNERGIE, pour les communes de Saint-Côme-de-Fresné, Genneville, Hottot-les-Bagues, Saint-Germain-de-Livet et Villers-sur-Mer ;*
- *DIT que la valeur de l'actif à la date du transfert de la compétence « Infrastructures de charge pour véhicules électriques, hybrides, à hydrogène rechargeables - IRVE », des communes de Saint-Côme-de-Fresné, Genneville, Hottot-les-Bagues, Saint-Germain-de-Livet et Villers-sur-Mer s'élève à 0 € ;*
- *DECIDE de mettre en œuvre ces transferts de compétences, tant sur les aspects patrimoniaux, financiers et techniques ;*
- *CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.*

INSTANCES

➤ Commissions internes

Suite à l'élection partielle du 14 décembre 2023 ayant conduit au remplacement de Mme Nadine LAMBINET-PELLE, démissionnaire, par M. Claude BENOIST, Madame la Présidente propose au Bureau Syndical de valider la nouvelle composition de ces commissions, permettant à Monsieur Claude BENOIST de participer aux travaux préparatoires des Bureaux et des Comités Syndicaux, en intégrant la commission « Transition Énergétique » :

COMMISSION / VP	AUTRES MEMBRES
Transition Énergétique M. Marc LECERF	M. Claude BENOIST M. Abderrahman BOUJRAD M. Patrice GERMAIN M. Jean-Yves HEURTIN M. Gilles MALOISEL

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- *VALIDE la mise à jour de la composition des commissions internes du SDEC ÉNERGIE, dont Madame la Présidente fait partie de plein droit ;*
- *AUTORISE Mme la Présidente à mettre en œuvre cette décision et à signer tous les actes et documents s'y rapportant.*

➤ **Commission Consultative pour la Transition Energétique (CCTE)**

Madame la Présidente rappelle que la Commission Consultative paritaire pour la Transition Energétique a été mise en place par décision du Comité Syndical du 17 décembre 2015, conformément aux dispositions de l'article 198 de la loi de Transition Energétique pour une croissance verte.

En application de l'article 2 de son règlement intérieur, la commission consultative est composée de deux collèges constitués chacun à parité de représentants du SDEC ÉNERGIE et des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) à fiscalité propre (FP), inclus en tout ou partie dans le périmètre de la concession d'électricité du SDEC ÉNERGIE.

Le collège des EPCI à FP est constitué de 2 représentants désignés par chacun des EPCI à FP, soit un total de 32 membres. A l'occasion du renouvellement des instances des différentes communautés de communes du département, chacune d'entre elles a ainsi communiqué au Syndicat les noms de leurs deux représentants.

Le nombre de représentants désignés par le SDEC ÉNERGIE est équivalent au nombre total de représentants des EPCI à FP, soit 32 membres.

Suite à la démission de Madame Nadine LAMBINET-PELLE, représentante du collège du SDEC ÉNERGIE sur le secteur de Cœur Côte Fleurie et à l'élection de son remplaçant au sein du Comité Syndical, le 8 novembre dernier, l'assemblée plénière du 8 février prochain pourra désigner son nouveau représentant à la CCTE parmi les membres de ce collège de nouveau complet.

Madame la Présidente propose ainsi que Monsieur Dominique VAUTIER, délégué de Touques, ayant été élu représentant au Comité Syndical par ses confrères de la Commission Locale d'Energie de Cœur Côte Fleurie le 8 novembre dernier, intègre cette commission.

Le Bureau Syndical valide cette proposition et décide de soumettre la nouvelle liste complète de représentants du collège « SDEC ÉNERGIE » au Comité Syndical du 8 février prochain.

ACTUALITES

➤ **Ordre du jour du Comité Syndical du 8 février 2024**

Madame la Présidente rappelle que le prochain Comité Syndical du SDEC ÉNERGIE se réunira le jeudi 8 février 2024 à 14h00, dans la salle Normandie de la CCI Caen Normandie à Saint-Contest.

Son ordre du jour prévisionnel est le suivant :

Actualités du syndicat		<ul style="list-style-type: none"> - Approbation du PV du Comité Syndical du 14 décembre 2023, - Activités 2023 du Bureau Syndical et des commissions, - Récapitulatif des délégations et compte-rendu des décisions 2023, - Compte-rendu des décisions 2024, - Etat des transferts de compétences, - Différend avec EDF, - Mise à jour des annexes 1 et 4 des statuts du syndicat, - Agenda du Comité Syndical.
Intérêt commun	Instances	<ul style="list-style-type: none"> - Actualisation de la composition des commissions internes et de la Commission Consultative pour la Transition Energétique (CCTE)
	Finances	<ul style="list-style-type: none"> - Rapports d'Orientation Budgétaire 2024 (ROB) : Budget principal et budgets annexes, - Financement des participations des membres aux travaux par fonds de concours.
	Transition Energie	<ul style="list-style-type: none"> - Rachat de la société de projet « Parc photovoltaïque de la FIEFFE » - Vire Normandie.
	Electricité	<ul style="list-style-type: none"> - Nouvelle convention relative aux travaux sous tension (TST) et autres prestations.
Compétences optionnelles	Gaz	<ul style="list-style-type: none"> - Convention relative au rattachement d'ouvrages afin de favoriser l'injection de gaz renouvelable dans le réseau de distribution de gaz naturel - Convention de rattachement d'ouvrages du réseau public de distribution de gaz aux frontières de la convention de concession syndicale entre le SDEC ENERGIE et GRDF
	IRVE	<ul style="list-style-type: none"> - Point étape SDIRVE

Le Bureau Syndical prend acte de cette communication.

o **Congrès de la FNCCR**

Madame Catherine GOURNEY-LECONTE rappelle que le 39^{ème} congrès national de la FNCCR aura lieu du mercredi 26 au vendredi 28 juin 2024, au centre Micropolis de Besançon.

Le congrès 2024 réunira environ 3 000 participants en charge de services publics en réseaux : énergie, eau et assainissement, numérique, déchets et services connexes, comprenant une soixantaine de sessions (séances plénières, tables-rondes, ateliers, conférence grand public).

Le programme prévisionnel, remis en séance, est présenté aux élus.

Pour permettre l'organisation de la représentation du Syndicat, les membres du Bureau Syndical seront invités à faire part de leur intention de participation à ce temps fort.

Le transport sera assuré en mini-bus au départ des locaux du Syndicat.

Deux départs seront proposés les mardi 25 juin à 14h (arrivée à Besançon à 21h) et mercredi 26 juin à 5h (arrivée à Besançon à 12h).

Les retours seront possibles les jeudi 27 et vendredi 28 juin à 16h (arrivée à Caen à 23h).

Un retour des pré-inscriptions est attendu avant le 23 février 2024.

Une équipe d'agents du Syndicat sera présente sur toute la durée du congrès.

Le Bureau Syndical prend acte de cette communication.

II-TRAVAUX DES COMMISSIONS

ADMINISTRATION GENERALE-FINANCES-CARTOGRAPHIE ET USAGES NUMERIQUES

M. Philippe LAGALLE, 1^{er} Vice-Président en charge de l'administration générale, des finances, de la cartographie et des usages numériques, présente les travaux de la commission, réunie le 17 janvier 2024 et qui nécessitent délibérations du Bureau et du Comité Syndical.

➤ Finances

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2024 – BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES

Le rapport d'orientation budgétaire du budget principal et des budgets annexes « Energies Renouvelables – ENR » et « Mobilité Durable – MD » 2024, joint en annexe de ce procès-verbal, est présenté au Bureau Syndical.

Pour ce qui concerne le budget annexe « Energies renouvelables », à l'interrogation de Monsieur Jean-Yves HEURTIN sur l'augmentation importante des recettes de fonctionnement et notamment celles associées aux forfaits de maintenance et d'exploitation (surtout entre 2021 et 2022), Monsieur Philippe LAGALLE précise que les variations s'expliquent par une évolution du nombre d'installations.

Par ailleurs, Monsieur Alban RAFFRAY précise que le coût du forfait de maintenance et d'exploitation est un coût dépendant de la puissance et non du nombre l'installations. Les variations peuvent donc s'expliquer également par :

- une augmentation du forfait (ce qui est le cas entre 2022 et 2023 – passage de 25 € Wc à 25,5 €),
- des reliquats de forfaits de 2021, facturés sur 2022.

Par ailleurs, au regard des montants, nous allons vérifier si une erreur d'imputation de recettes entre le budget principal et ce budget annexe n'a pas eu lieu (en lien avec la compétence énergie renouvelable).

Le Bureau Syndical valide ce rapport d'orientation budgétaire 2024 et le choix du scénario n°2 qui se caractérise par un maintien voire une légère amélioration des recettes « historiques », une hausse maîtrisée des dépenses de fonctionnement ainsi que des investissements (consolidation de la situation actuelle), qu'il décide de soumettre au Comité Syndical du 8 février 2024.

DEMANDE DE FINANCEMENT PAR FONDS DE CONCOURS

Par délibérations en date du 18 décembre 2014 et du 17 décembre 2015, le Comité Syndical a validé le principe de financement de la part à charge des collectivités par recours au fonds de concours, pour toutes les collectivités qui le souhaitent.

La mise en œuvre du fonds de concours réclame, des collectivités concernées et du SDEC ÉNERGIE, une délibération concordante pour chacun des dossiers pour lesquels ce financement est sollicité.

Le Comité Syndical du 8 février prochain devra ainsi se prononcer sur les 19 nouveaux projets présentés depuis le Comité Syndical du 14 décembre 2023 par 16 communes, et proposés en annexe 3 de la note de synthèse jointe à la convocation des membres du Bureau Syndical :

• Montant total des travaux :	1 341 372.91 € HT
• Montant de la participation communale :	701 190.14 €
➤ Montant des fonds de concours :	700 132.24 €
➤ Montant du solde de fonctionnement :	1 057.90 €

Le Bureau Syndical valide cette nouvelle liste qu'il décide de soumettre au Comité Syndical du 8 février 2024.

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE CARTE D'ACHAT PUBLIC

Monsieur Philippe LAGALLE rappelle que le SDEC ÉNERGIE a signé un contrat de carte d'achat public avec la Caisse d'Épargne par décision de la Présidente en date du 16 février 2021, pour une durée de 3 ans. Le contrat arrive donc à échéance.

La carte d'achat public est un mode de paiement des dépenses de fonctionnement qui permet de déléguer aux porteurs de cartes, l'autorisation d'effectuer le paiement des achats directement auprès des fournisseurs.

La carte d'achat public est une carte bancaire nominative avec identification des porteurs de carte et spécifique au syndicat (mention du SDEC ÉNERGIE sur la carte), disposant d'un code secret et d'une autorisation systématique avant chaque paiement (consultation des crédits disponibles).

Le paiement sans contact et le retrait d'espèce sont interdits.

La carte d'achat public est utilisée uniquement dans les situations particulières :

- Lorsque le tiers n'accepte pas de mandats administratifs ;
- Dans des situations d'urgence.

Les types de dépenses payés par carte concernent notamment :

- La restauration,
- Les fournitures administratives,
- Les abonnements sur internet.
- Etc.

Le plafond des dépenses autorisées s'élève à 20 000 €/an.

L'utilisation de carte d'achat public est une prestation payante selon la tarification de la Caisse d'Épargne :

- 150 € par an pour l'abonnement,
- 50 € par an et par carte d'achat,
- 0,20 % de commission par dépense.

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE le renouvellement de deux cartes d'achat public au SDEC ÉNERGIE ;
- VALIDE le contrat de carte d'achat public avec la Caisse d'Epargne de Normandie ;
- DIT que la dépense sera imputée au chapitre 011 du budget principal ;
- CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer le dit contrat, ainsi que tous les actes et documents s'y rapportant.

➤ Ressources Humaines

MISE A JOUR DU CADRE JURIDIQUE DU RIFSEEP – RECTIFIE LES DISPOSITIONS DE LA DELIBERATION N°2023-08-BS-DB-7 DU 1ER DECEMBRE 2023

Par délibération en date du 1er décembre 2023, le Bureau Syndical a procédé à la mise à jour du cadre juridique du RIFSEEP, pour notamment en revoir les plafonds et en y intégrant la filière « Animation ».

Pour faire suite à une observation des services de la Préfecture relative au fait que les collectivités territoriales ne peuvent définir des avantages plus favorables que ceux applicables à la fonction publique d'Etat, notamment en ce qui concerne le maintien ou la modulation du RIFSEEP, Madame la Présidente propose au Bureau Syndical, d'ajuster les termes de cette délibération de manière à préciser qu'en application des principes de libre administration et de parité avec la Fonction Publique d'Etat, le régime indemnitaire n'est pas maintenu pendant une période de congé longue maladie/congé de grave maladie (pour les agents contractuels) ou de congé longue durée.

Pour rappel, le régime indemnitaire est maintenu pour les congés suivants : congé de maladie ordinaire, congé pour accident de service, congé de maladie professionnelle, congé de maternité, congé de paternité, congé d'adoption.

A noter que les groupes de fonctions et les montants annuels s'établissent comme suit :

Filière ADMINISTRATIVE					
Catégorie	Cadre d'emploi	Emploi	Groupes de fonction	Plafonds IFSE	Plafonds CIA
A	Attaché	Directeur général adjoint	GAA1	36 210	6 390
		Directeur	GAA2	32 130	5 670
		Responsable de service	GAA3	25 500	4 500
		Expert sans encadrement	GAA4	20 400	3 600
B	Rédacteur	Responsable de service	GBA1	17 480	2 380
		Adjoint au responsable	GBA2	16 015	2 185
		Expert sans encadrement	GBA3	14 650	1 995
C	Adjoint administratif	Responsable de service	GCA1	11 340	1 260
		Assistant	GCA2	10 800	1 200

Filière TECHNIQUE					
Catégorie	Cadre d'emploi	Emploi	Groupes de fonction	Plafonds IFSE	Plafonds CIA
A	Ingénieur en chef ET Ingénieur	Directeur général des services Directeur général adjoint	GAT1	57 120 46 920	10 080 8 250
		Directeur	GAT2	49 980 40 290	8 820 7 110
		Responsable de service	GAT3	36 000	6 350
		Expert sans encadrement	GAT4	31 450	5 550
B	Technicien	Adjoint au responsable	GBT1	19 660	2 680
		Expert sans encadrement	GBT2	18 580	2 535
C	Adjoint technique ET agent de maîtrise	Adjoint technique et agent de maîtrise	GCT1	11 340	1 260

Filière ANIMATION					
Catégorie	Cadre d'emploi	Emploi	Groupes de fonction	Plafonds IFSE	Plafonds CIA
B	Animateur	Expert sans encadrement	GBAN1	17 480	2 380

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE d'annuler et de remplacer les dispositions de la délibération n°2023-08-BS-DB-7 du 1^{er} décembre 2023 ;
- DECIDE d'instaurer à compter du 1^{er} janvier 2024 :
 - L'Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise (IFSE) dans les conditions indiquées ci-dessus, pour les filières administrative, technique et animation ;
 - Le complément indemnitaire annuel (CIA) dans les conditions indiquées ci-dessus, pour les filières administrative, technique et animation ;
- DECIDE de proratiser le montant de l'IFSE et du CIA selon la quotité de travail de l'agent ;
- DIT qu'en application des principes de libre administration et de parité avec la Fonction Publique d'Etat, le régime indemnitaire n'est pas maintenu pendant une période de congé longue maladie/congé de grave maladie (pour les agents contractuels) ou de congé longue durée ;
- DECIDE de prévoir et d'inscrire chaque année les crédits correspondants au chapitre 012 du budget principal primitif ;
- AUTORISE Mme la Présidente à fixer, par arrêté individuel, le montant de l'IFSE et le montant du CIA pour chaque agent concerné ;
- CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

OUVERTURE D'UN POSTE ET MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS AU 1ER JANVIER 2024

Monsieur Philippe LAGALLE rappelle que les emplois de chaque collectivité territoriale sont créés par l'organe délibérant du SDEC ÉNERGIE et il appartient donc au Bureau Syndical, par délégation du Comité Syndical, de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Pour mémoire, la délibération du Bureau Syndical en date du 27 janvier 2023 autorisait l'ouverture d'un poste permanent de catégorie C au grade d'adjoint technique de la filière technique.

Dans le cadre du processus du recrutement, l'agent retenu a depuis été titularisé par son ancien employeur (Communauté Urbaine Caen la mer) au grade d'agent de maîtrise. Il convient donc d'ajuster le tableau des effectifs.

Madame la Présidente propose aux membres du Bureau Syndical l'ouverture du poste permanent suivant :

Direction	Métier	Cadre d'emploi
Administration et Finances	Chargé des moyens généraux	Agent de maîtrise

Le tableau des effectifs mis à jour au 1^{er} janvier 2024 a été transmis aux membres du Bureau Syndical, en annexe en annexe 4 de la note de synthèse jointe à leur convocation.

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- *ADOpte la proposition de la Présidente ;*
- *DECIDE la fermeture du poste permanent de chargé des moyens généraux, de catégorie C à temps complet, ouvert par délibération du Bureau Syndical en date du 27 janvier 2023, au grade d'adjoint technique de la filière technique ;*
- *DECIDE l'ouverture d'un poste permanent de chargé des moyens généraux, de catégorie C à temps complet, ouvert au grade d'agent de maîtrise de la filière technique ;*
- *DECIDE de mettre à jour le tableau des effectifs au 1er janvier 2024 ;*
- *DECIDE d'inscrire les crédits correspondants au chapitre 012 du budget principal ;*
- *CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.*

OUVERTURE D'UN POSTE AU 1ER FEVRIER 2024 ET MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Au regard de l'accroissement de la charge de travail (notamment la mise à jour et l'intégration du patrimoine du syndicat), du développement de l'activité du Syndicat (suivi des nouvelles recettes) et de la prise en compte des nouvelles normes comptables, Madame la Présidente propose aux membres du Bureau Syndical, de consolider le poste actuel temporaire par l'ouverture d'un poste permanent à compter du 1^{er} février 2024 au service finances :

Service	Métier	Cadre d'emploi
Finances	Assistant	Adjoint administratif

Il convient également de mettre à jour le tableau des effectifs au regard des postes pourvus depuis le 2 janvier 2024.

Le tableau des effectifs au 1^{er} février 2024 a été transmis aux membres du Bureau Syndical, en annexe 5 de la note de synthèse jointe à leur convocation.

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ADOPTE la proposition de la Présidente ;
- DECIDE l'ouverture, à compter du 1^{er} février 2024 d'un poste permanent d'assistant au service Finances, de catégorie C à temps complet, ouvert au grade d'adjoint administratif principal 2^e classe de la filière administrative ;
- DECIDE de pourvoir à ce poste permanent par un agent contractuel, le cas échéant ;
- DECIDE de modifier le tableau des effectifs en conséquence et en prenant en compte les postes pourvus depuis le 2 janvier 2024 ;
- DECIDE d'inscrire les crédits correspondants au chapitre 012 du budget principal ;
- CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

CONCESSIONS ELECTRICITE ET GAZ

M. Rémi BOUGAULT, Vice-Président en charge des concessions électricité et gaz, présente les travaux de la commission, réunie le 9 janvier 2024 et qui nécessitent délibérations du Bureau et du Comité Syndical.

➤ **Concession Electricité**

PROTOCOLE B - ACTUALISATION DE LA VALEUR VENALE DES TERRAINS SITUES EN ZONES CONSTRUCTIBLES

Dans le cadre des travaux sous maîtrise d'ouvrage, le SDEC ÉNERGIE est amené à implanter un poste de transformation au sol ou une armoire de coupure HTA ou des canalisations souterraines, sur une propriété privée.

Le Syndicat conclut alors une convention sous seing privé relative à la constitution d'un droit réel de jouissance spéciale, qui est ensuite réitérée par acte notarié.

Les modalités de mise en œuvre de ces conventions, dites « protocoles B » ont été déterminées par délibération du Bureau Syndical le 28 juin 2019.

Cette délibération précise les hypothèses dans lesquelles ces conventions interviennent à titre onéreux et les modalités de calcul de l'indemnité qui varie en fonction de la situation du terrain d'implantation de ce droit spécial de jouissance.

Monsieur Rémi BOUGAULT rappelle que la valeur retenue pour les terrains constructibles est égale à 50 % du prix moyen du terrain constructible en Normandie, tel que déterminé par l'enquête annuelle sur le prix du terrain à bâtir menée par le Commissariat Général au développement durable.

Cette enquête ayant été réactualisée en décembre 2023, Madame la Présidente propose aux membres du Bureau Syndical, d'appliquer les montants révisés suivants :

	Depuis le 15 février 2023	A compter du 15 février 2024
En zone constructible	32.50 € / m ²	33,00 € / m²

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- *APPROUVE* cette proposition de révision des prix et décide de fixer le montant de l'indemnité lorsqu'elle est due, pour les terrains situés en zone constructible à 33,00 €/m² à compter du 15 février 2024 ;
- *DIT* que la dépense sera imputée à l'article 2315 du budget 2024 ;
- *CHARGE* Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à tout acte s'y rapportant.

CONCLUSION D'UNE NOUVELLE CONVENTION RELATIVE AUX TRAVAUX SOUS TENSION

Monsieur Rémi BOUGAULT précise que, par courrier en date du 18 octobre dernier, ENEDIS a communiqué un nouveau bordereau des prix des interventions sous tension.

Sans avenant prorogeant la durée de la convention relative aux travaux sous tension et autres prestations en vigueur, son terme était fixé au 18 janvier dernier, en application des dispositions de son article 9.

Le Bordereau des prix communiqué, emporte une évolution des prix unitaires des interventions sous tension.. Sur la base des affaires des deux derniers exercices, l'évolution des prix entrainerait une dépense supplémentaire limitée de 8 454 € soit +7,3 %.

Il a été proposé à Enedis de conclure une nouvelle convention, qui :

- intègre le nouveau bordereau des prix,
- modifie plusieurs autres dispositions tels que le rythme des échanges ou le montant des pénalités dues en cas de retour de la mise en service des ouvrages,
- fixe le terme de cette nouvelle convention au 31 décembre 2026.

Faute d'accord dans la rédaction de cette nouvelle convention avant le Comité Syndical du 14 décembre dernier, il a été décidé de reporter ce projet et de soumettre ce nouveau conventionnement à l'approbation du Comité Syndical de février 2024.

Ce projet, remis sur table, a été mis à disposition des membres du Comité Syndical, dès le 23 janvier 2024, conformément aux dispositions de l'article L.1411-7 du CGCT.

Le Bureau Syndical valide ce projet de convention qu'il décide de soumettre à l'approbation du Comité Syndical du 8 février 2024.

➤ **Concessions Gaz**

CONVENTION RELATIVE AU RATTACHEMENT D'OUVRAGES DE RENFORCEMENT DU RESEAU FAVORISANT L'INJECTION DE GAZ RENOUEVABLE

Monsieur Rémi BOUGAULT précise que pour accroître les capacités d'accueil du réseau de gaz et ainsi permettre l'injection du biométhane, des travaux de construction d'ouvrages de renforcement doivent être entrepris entre les communes desservies en gaz de Vimoutiers (Orne) et Livarot, en passant par les communes de Lisores et Val-de-Vie (communes déléguées de Sainte-Foy-de-Montgommery et La Brévière).

Le projet de convention proposé, joint en annexe 6 de la note de synthèse adressée aux élus avec leur convocation, a pour objet de définir les conditions dans lesquelles les ouvrages de renforcement du réseau de gaz situés sur les communes de Lisores (pour ce qui concerne le SDEC ÉNERGIE) et de Val de Vie, seront réalisés et exploités par GRDF.

Les ouvrages de renforcement concernés portent sur des canalisations MPB (Moyenne pression de type B), d'une pression de 4 bar, en PE (polyéthylène), de diamètre 125 mm pour une longueur de 1 750 m.

En qualité d'autorité organisatrice de la distribution publique de gaz sur le territoire de la commune de Lisores, le SDEC ÉNERGIE consent à la construction de ces ouvrages sur le territoire de la commune et en tant qu'Autorité concédante, le SDEC ÉNERGIE consent à l'établissement d'ouvrages relevant de la concession de distribution au-delà du périmètre géographique du contrat syndical.

La convention est conclue pour la durée de l'exploitation des ouvrages, éventuellement renouvelés. Si les ouvrages ne sont pas achevés au plus tard le 31 décembre 2029, la convention sera alors résiliée de plein droit, sans ouvrir droit à indemnité au profit de l'une ou l'autre des parties.

Le projet de convention a été communiqué aux représentants du Comité Syndical dès le 23 janvier 2024.

Le Bureau Syndical valide ce projet de convention qu'il décide de soumettre à l'approbation du Comité Syndical du 8 février 2024.

CONVENTION DE RATTACHEMENT D'OUVRAGES DU RESEAU PUBLIC DE DISTRIBUTION DE GAZ AUX FRONTIERES DE LA CONVENTION DE CONCESSION

Pour rappel, par délibération du Bureau Syndical en date du 27 janvier 2023, le SDEC ÉNERGIE a accepté le transfert de compétence « Gaz » pour la commune de Rocques.

A noter que cette commune n'appartient pas au périmètre historique de GRDF et aucune convention de délégation de service public après mise en concurrence n'a été conclue. Cette commune n'est pas « desservie » en gaz par GRDF.

Cependant un PCE (Point de Comptage et d'Estimation) situé sur cette commune est alimenté par une canalisation située sur la commune de Lisieux, il s'agit d'une anomalie que GRDF propose de régulariser par la signature d'une « convention de rattachement de canalisation desserte au frontière ».

Le projet de convention, joint en annexe 7 de la note de synthèse adressée aux élus avec leur convocation, a ainsi pour objet de rattacher les ouvrages réalisés sur la commune de Rocques par GRDF au réseau public de distribution de gaz situés sur la commune de LISIEUX.

La convention n'octroie pas à GRDF la qualité de concessionnaire de la distribution publique de gaz sur la commune de Rocques et ne lui permet pas de desservir de nouveaux clients consommateurs.

Elle est conclue pour la durée de la convention de concession syndicale.

Le projet de convention a été mis à disposition des membres du Comité Syndical, dès le 23 janvier 2024, conformément aux dispositions de l'article L.1411-7 du CGCT.

Le Bureau Syndical valide ce projet de convention qu'il décide de soumettre à l'approbation du Comité Syndical du 8 février 2024.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Monsieur Jean-Yves HEURTIN, Vice-Président en charge du développement économique, présente les travaux de la commission, réunie le 10 janvier 2024 et qui nécessitent délibérations du Bureau Syndical.

AIDES AUX EXTENSIONS POUR ACTIVITES ECONOMIQUES ET OUVRAGES COMMUNAUX, INTERCOMMUNAUX

La liste des dossiers, susceptibles de bénéficier d'aides aux travaux liés au développement du réseau, a été adressée aux élus du Bureau Syndical, préalablement à la réunion (annexe 8 de la note de synthèse explicative).

Pour les 15 projets, d'un montant de 315 977,64 € HT, la participation du SDEC ÉNERGIE (Part Couverte par le Tarif incluse) s'élève à 155 581,52 € pour les extensions du réseau et à 99 680,67 € HT pour les renforcements du réseau.

Monsieur Jean-Yves HEURTIN précise que la commission a fait le choix de ne pas présenter au Bureau Syndical une affaire relative à l'alimentation d'un barn avec logement de fonction, considérant que le site à alimenter n'est pas en lien avec une activité économique sur le secteur.

En effet, sur l'attestation MSA fournie, il est indiqué que le pétitionnaire est affilié à la Caisse Régionale MSA de BOURGOGNE pour une EARL domiciliée à CHICHERY (Yonne).

Madame la Présidente soumet cette liste de 15 nouveaux projets à l'approbation du Bureau Syndical.

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- *AUTORISE la contribution financière du SDEC ÉNERGIE pour ces 15 projets proposés pour un montant de 155 581,52 € HT pour les extensions du réseau et de 99 680,67 € HT pour le renforcement du réseau, les projets relevant d'activités économiques et d'ouvrages communaux et intercommunaux et ce, dans les conditions définies par les Comités Syndicaux des 1^{er} avril 2021 (barème des extensions de réseau électriques) et 30 mars 2023 (contributions et aides financières) ;*
- *DIT que les participations des pétitionnaires ou des collectivités seront imputées à l'article 13182 du budget ;*
- *CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.*

AIDES AUX EXTENSIONS POUR SITES PRIVÉS

Les demandes suivantes de soutiens financiers à l'extension du réseau électrique pour l'alimentation de lotissements privés réceptionnées par le SDEC ÉNERGIE sont présentées aux élus du Bureau Syndical comme suit :

COMMUNE	DESIGNATION DU PROJET	LONGUEUR EXTENSION RESEAU EN ML	EXTENSION HT	FINANCEMENT EXTENSION en € HT			RENFORCEMENT HT
				SDEC ÉNERGIE	PCT 40 %	COMMUNE	SDEC ÉNERGIE
COLOMBIERS-SUR-SEULLES	Alimentation en énergie électrique d'une nouvelle maison d'habitation	15	3 149,00 €	629,80 €	1 259,60 €	1 259,60 €	0,00 €

LE BU-SUR-ROUVRES	Alimentation en énergie électrique d'une nouvelle maison d'habitation	95	9 549,00 €	1 909,80 €	3 819,60 €	3 819,60 €	0,00 €
OLENDON	Découpe cadastrale afin de créer 4 lots à bâtir	35	5 390,58 €	2 156,23 €	2 156,23 €	1 078,12 €	32 060,00 €
TOTAL		145	18 088,58 €	4 695,83 €	7 235,43 €	6 157,32 €	32 060,00 €
				11 931,26 €			

Madame la Présidente soumet ces projets à l'approbation du Bureau Syndical.

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- *AUTORISE la contribution financière du SDEC ÉNERGIE pour un montant de 11 931,26 € HT (dont PCT), les projets relevant de sites privés et ce, dans les conditions définies par les Comités Syndicaux des 1er avril 2021 (barème des extensions de réseaux électriques) et 30 mars 2023 (contributions et aides financières) ;*
- *DIT que la participation de la collectivité sera imputée à l'article 13182 du budget ;*
- *CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.*

Monsieur Jean-Yves HEURTIN précise que la commission n'a pas souhaité donner suite à la demande de déplacement d'un coffret électrique situé dans l'environnement d'une future médiathèque en cours de construction, considérant que l'ouvrage concerné ne présente pas une gêne pour la réalisation de l'établissement.

MOBILITES BAS CARBONE

M. Jean-Luc GUILLOUARD, Vice-Président en charge des mobilités bas carbone, présente les travaux de la commission, réunie le 10 janvier 2024.

POINT D'ETAPE DU SCHEMA DIRECTEUR DES IRVE

Monsieur le Vice-Président rappelle que le Comité Syndical du 30 mars 2023, après plus de 8 mois de concertation, a validé le schéma directeur pour le déploiement des infrastructures de recharges pour véhicules électriques (SD IRVE) et a autorisé sa transmission au Préfet du Calvados qui l'a lui-même validé en juin 2023.

Au début de cette année 2024, 64 communes sur 71 ont été rencontrées, pour identifier les futurs lieux d'implantation des bornes.

Deux bornes ont été mises en service et les commandes suivantes sont engagées :

- 10 bornes rapides dont 5 de 150 kVA
- 26 bornes 22 kVA
- 24 bornes de 7 kVA
- 26 bornes 25 kVA

Cela représente un avancement de 45 % du Programme SDIRVE 2023 :

	APS	APD	Bornes en service
Fait / En cours	97	80	2
Reste à faire	3	20	98
Total	100	100	100

Monsieur Rémi BOUGAULT précise que, comme évoqué en Commission « Développement Economique » pour un cas précis, le fait de privilégier parfois des parkings pour l'installation de bornes engendre, sur certains sites, un surcoût relativement important en terme d'extension du réseau électrique ; la présence ou non d'un réseau à proximité ne semble pas toujours prise en compte.

Monsieur Jean-Yves HEURTIN précise qu'effectivement, pour le site évoqué, sur le visuel, l'implantation d'une borne rapide sur un parking, près de la mairie et de l'école, avait du sens mais le poste de transformation, disposant pourtant lui-même d'un espace suffisamment grand pour accueillir une installation, se situait à 100 mètres.

Madame la Présidente confirme qu'une vigilance doit être portée sur les dossiers pour éviter ce genre de situation, un tel raccordement constituant un coût non négligeable.

Monsieur Alban RAFFRAY rappelle toutefois que la réglementation impose également de satisfaire à la mise à disposition de bornes sur les parkings.

Le Bureau Syndical prend acte de cette communication.

TRAVAUX SUR LES RESEAUX PUBLICS D'ELECTRICITE

En l'absence de Monsieur Gérard POULAIN, Vice-Président en charge des travaux sur les réseaux publics d'électricité, Monsieur Denis CHÉRON présente les travaux de la commission qui nécessitent délibérations du Bureau Syndical.

PROGRAMME DE RACCORDEMENT DU RESEAU PUBLIC D'ELECTRICITE - 2EME TRANCHE 2024

La commission propose au Bureau Syndical une deuxième tranche de travaux 2024, pour le raccordement du réseau public d'électricité concernant 35 projets, pour un montant de 796 354 € HT, dont 193 589 € HT de renforcement nécessaire à 7 projets d'extension et 602 766 € HT consacrés aux extensions.

La liste de ces projets a été transmise aux membres du Bureau Syndical, préalablement à la réunion – annexe 9 de la note explicative de synthèse.

Madame la Présidente soumet la validation de cette liste au Bureau Syndical.

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE d'adopter la deuxième tranche de travaux de raccordement du réseau public d'électricité 2024 proposée (35 projets pour un montant de 796 354 € HT) ;
- DIT que les dépenses seront imputées aux articles 2315 et 4581 - Travaux Electricité du Budget Principal ;
- CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

DELEGATIONS TEMPORAIRES DE MAITRISE D'OUVRAGE

➤ Travaux réalisés par le SDEC ÉNERGIE sous mandat pour compte de tiers (collectivités).

Madame la Présidente invite le Bureau Syndical à se prononcer sur la convention de délégation temporaire de maîtrise d'ouvrage suivante, susceptible d'être mise en œuvre pour les travaux d'effacement coordonné des réseaux :

Commune	Cat.	Effacement coordonné des réseaux	Réseau concerné par la DTMO	Coût global de l'opération TTC	Coût TTC du réseau EP	Proportion EP / Coût global du projet
BLAINVILLE SUR ORNE	B1	ROUTE DE OUISTREHAM	EP	58 584,05 €	22 129,61 €	38 %

Le projet de convention a été joint en annexe 10 de la note de présentation, adressée aux élus avec leur convocation.

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE que le SDEC ÉNERGIE assurera temporairement la maîtrise d'ouvrage de l'enfouissement du réseau d'éclairage public dans le cadre de l'opération d'effacement coordonné des réseaux de la commune de Blainville-sur-Orne « Route de Ouistreham » ;
- ADOPTE la convention correspondante ;
- DIT que la dépense sera imputée à l'article 4581 - Travaux sous mandat Eclairage du Budget Principal ;
- CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer ladite convention ainsi que tous les actes et documents s'y rapportant.

➤ **Travaux réalisés par les lotisseurs privés sous mandat du SDEC ÉNERGIE (pour la desserte intérieure de lotissements privés)**

Madame la Présidente invite le Bureau Syndical à se prononcer sur la convention de délégation temporaire de maîtrise d'ouvrage suivante, susceptible d'être mise en œuvre pour réaliser la desserte intérieure d'un lotissement privé.

Cette convention est basée sur le modèle type de convention validé par le Bureau Syndical du 13 septembre 2019.

La convention proposée au Bureau Syndical porte sur le dossier suivant :

Commune Localisation	Désignation du projet	MOA délégué	Descriptif des travaux	Coût HT des travaux de desserte
SANNERVILLE	Les Mûres - Tranche 2 14 lots	FRANCELOT	Pose de 191 ml de réseau BT souterrain et de 85 ml de câble de branchement souterrain	23 556,66 €

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- *ADOpte la convention proposée permettant la réalisation par le lotisseur ou l'aménageur privé de la desserte intérieure en commune rurale, pour un montant de 23 556, 66 € HT ;*
- *DIT que la contribution du maître d'ouvrage délégué prévue à l'article 6 de ladite convention sera imputée à l'article 1318 du Budget Principal ;*
- *CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer ladite convention ainsi que tous les actes et documents s'y rapportant.*

ECLAIRAGE PUBLIC ET SIGNALISATION LUMINEUSE

En l'absence de M. Jean LEPAULMIER, Vice-Président en charge de l'éclairage public et de la signalisation lumineuse, M. Philippe CAPOEN présente les travaux de la commission et qui nécessitent délibérations du Bureau Syndical.

ECLAIRAGE PUBLIC ET SIGNALISATION LUMINEUSE – TRAVAUX 2023/2024 < 40 k€ HT

Monsieur Philippe CAPOEN présente au Bureau Syndical la liste des opérations engagées depuis le Bureau Syndical du 1^{er} décembre 2023, dont les coûts sont inférieurs au seuil de 40 k€ HT :

➤ **9^{ème} tranche 2023 - annexe 11 de la note de synthèse :**

	PROGRAMME TRAVAUX	NOMBRE DE PROJETS	MONTANT TTC
Eclairage public	Extension / renouvellement	133	914 082 €
	Renouvellement de plus de 30 ans	2	11 954 €
	Fonds Vert	1	9 654 €
	Signalisation Lumineuse	5	13 025 €
	TOTAL	141	948 715 €

➤ 1^{ère} tranche 2024 - annexe 12 de la note de synthèse :

PROGRAMME TRAVAUX	COMMUNE/LOCALISATION	PROJET	MONTANT TTC
Extension / renouvellement Eclairage Public	TROUVILLE-SUR-MER	Dépose de lampadaire	1 865 €
	BONNEVILLE-LA-LOUVET	Renouvellement d'un lampadaire et de 9 lanternes	3 075 €
	BARBERY	Fourniture et pose d'un panneau à messages variables double face	19 771 €
TOTAL			24 711 €

Le Bureau Syndical prend acte de ces tranches de travaux < 40 k€ HT.

ECLAIRAGE PUBLIC ET SIGNALISATION LUMINEUSE – 1^{ERE} TRANCHE DE TRAVAUX 2024 ≥ 40 k€ HT

Madame la Présidente propose au Bureau Syndical une première tranche de travaux 2024, pour la réalisation des projets d'éclairage public suivants :

Programme Travaux	Commune / Localisation	Projet	Montant TTC des travaux
Extension/ Renouvellement	HOULGATE	EXTENSION DE RESEAU SUR RD 513	161 681 €
	TILLY-SUR-SEULLES	RENOUVELLEMENT DES CANDELABRES LORS DE L'AMENAGEMENT DU CŒUR DE BOURG – TRANCHE 2024	166 221 €
	BAYEUX	MISE EN LUMIERE DU MEMORIAL	82 557 €
Renouvellement plus de 30 ans (R30)	TROUVILLE-SUR-MER	RESTRUCTURATION ECLAIRAGE BOULEVARD FERNAND MOUREAUX	594 165 €
TOTAL			1 004 624 €

Madame Catherine GOURNEY-LECONTE propose également au Bureau Syndical l'engagement des programmes de maintenances annuelles suivants :

Programme de maintenance annuelle	Lot du marché	Secteur Géographique	Montant TTC
Installations d'Eclairage public	LOT 1	BAYEUX/BESSIN/BOCAGE/VIRE NOIREAU	545 000 €
	LOT 2	CAEN OUEST/SEULLES TERRE ET MER/CŒUR DE NACRE	530 000 €
	LOT 3	CAEN SUD/ORNE ET ODON/ SUISSE NORMANDE	355 000 €
	LOT 4	CAEN NORD/CAEN EST	530 000 €
	LOT 5	PAYS D'AUGE NORD	430 000 €
	LOT 6	LISIEUX/VAL ES DUNES/PAYS DE FALAISE	540 000 €
TOTAL			2 930 000 €
Montant total			3 934 624 €

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ADOpte** la première tranche 2024 de travaux d'éclairage public $\geq 40\,000$ € HT (Extension-Renouvellement et la maintenance annuelle Eclairage Public) pour un montant de 3 934 624 € TTC ;
- **DIT** que les dépenses seront imputées à l'article 2317 du Budget Principal – Travaux sur réseaux mis à disposition pour le programme d'extension et de renouvellement « Eclairage Public » ;
- **DIT** que la dépense sera imputée à l'article 61561 du Budget Principal pour le programme de maintenance annuelle « Eclairage Public » ;
- **CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

DTMO – TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC REALISES PAR LA COLLECTIVITE SOUS MANDAT DU SDEC ÉNERGIE

Madame la Présidente invite le Bureau Syndical à se prononcer sur la convention de Délégation Temporaire de Maîtrise d'Ouvrage (DTMO) suivante, susceptible d'être mise en œuvre pour des travaux d'éclairage public :

Commune	Cat.	Nature du projet	Réseau concerné par la DTMO	Coût global de l'opération TTC	Montant TTC du devis du réseau proposé par la commune	Proportion EP / Coût global du projet
FONTENAY-LE-MARMION	C	Aménagement d'un parc paysager	EP	531 497,05 €	39 168,00 €	7 %

Le projet de convention a été joint en annexe 13 de la note de synthèse adressée aux élus avec leur convocation.

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de déléguer ponctuellement la maîtrise d'ouvrage du SDEC ÉNERGIE à la commune de Fontenay-le-Marmion pour la réalisation des travaux de l'aménagement du parc paysager ;
- **ADOpte** la convention correspondante ;
- **DIT** que la dépense sera imputée à l'article 4581 – Travaux sous mandat Eclairage du Budget Principal ;
- **CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer ladite convention ainsi que tous les actes et documents s'y rapportant.

TRANSITION ENERGETIQUE

En l'absence de Monsieur Marc LECERF, Vice-Président en charge de la Transition Énergétique, Monsieur Alban RAFFRAY présente les travaux de la commission, réunie le 10 janvier 2024 et qui nécessitent délibérations du Bureau Syndical.

APPEL A PROJET PROGRES 2023 : VALIDATION DES CANDIDATURES ET ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS - 2EME VAGUE

Pour rappel, dans un contexte d'envolée des prix de l'énergie, le syndicat, qui souhaite renforcer son soutien aux collectivités dans la rénovation énergétique de leurs bâtiments, a été lauréat du programme ACTEE2 (actions des collectivités territoriales pour l'efficacité énergétique), qui vise notamment à promouvoir le passage à l'acte dans la réalisation de travaux.

Les écoles (bâtiments parmi les plus consommateurs d'énergie) qui pèsent lourd dans la facture énergétique des collectivités, sont souvent soumises à l'obligation de rénovation en application des dispositions du décret tertiaire, mais leur rénovation énergétique est moins aidée, que les autres types de bâtiments (ex : car non éligible à l'APCR).

Dans ce contexte, le syndicat, en 2022, a porté un premier appel à projet visant à soutenir un PROGRAMME de Rénovation des Etablissements Scolaires, présenté sous l'acronyme « PROGRES », renouvelé en 2023.

Monsieur Alban RAFFRAY rappelle que, par délibération en date du 1^{er} décembre dernier, le Bureau Syndical a ainsi validé une première liste de 10 lauréats et de subventions pour un montant total de 639 514 €, laissant le soin aux communes de Fleury-sur-Orne, Mathieu et Tourville-sur-Odon de compléter leur dossier.

L'analyse complémentaire de la candidature de la commune de Fleury-sur-Orne étant jugée éligible, Madame la Présidente propose de valider cette candidature en complétant la liste des lauréats 2023, adoptée par le Bureau Syndical du 1^{er} décembre 2023, comme suit :

COMMUNES	Montant des travaux	Subvention proposée
FLEURY-SUR-ORNE	428 747 €	50 000 €

Madame Catherine GOURNEY-LECONTE précise qu'il s'agit d'un sujet très important qui permet aux collectivités de pouvoir mettre en œuvre les travaux. La question des co-financements des travaux énergétiques sur les bâtiments scolaires reste difficile ; les collectivités ne pouvant prétendre qu'aux fonds de l'Etat (DETR et DSIL).

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- *APPROUVE l'éligibilité de la commune de Fleury-sur-Orne en 2^{ème} phase de l'appel à projets « PROGRES 2023 » ;*
- *ACCEPTE l'octroi de la subvention proposée ci-dessus, pour un montant total de 50 000 € en complément des 639 514 € de la liste validée par le Bureau Syndical du 1^{er} décembre 2023 ;*
- *DIT que la dépense sera imputée à l'article 2041412 du budget principal du SDEC ÉNERGIE pour les communes adhérentes ;*
- *CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer la convention associée ainsi que tous les actes et documents s'y rapportant.*

Départ de Madame Catherine FLEURY.

NOUVELLE CANDIDATURE EFF'ACTE

Monsieur Alban RAFFRAY rappelle que l'effacement de consommation électrique consiste à diminuer temporairement la consommation, ou à la décaler sur d'autres périodes par un pilotage intelligent lorsque le réseau électrique subit de fortes contraintes.

Il s'agit d'une solution innovante mise en place lorsque la stabilité du réseau est menacée, en cas de pointe de consommation ; elle permet de réduire l'impact carbone de la consommation électrique en limitant le recours aux centrales thermiques fonctionnant au gaz ou au fioul.

Pour rappel, le SDEC ÉNERGIE, lauréat de l'appel à projet EFF'ACTE dans le cadre du programme ACTEE 2 porté par la FNCCR, a signé avec cette dernière une convention en date du 17 octobre 2023, visant à sensibiliser les collectivités locales à l'effacement des consommations électriques, à auditer quelques bâtiments pour déterminer leur potentiel d'effacement et à faciliter leur contractualisation, à terme, avec des opérateurs pouvant les rémunérer.

Considérant l'avancement du programme d'actions Eff'ACTE 2023 qui a d'ores et déjà permis d'acquérir une expertise dans le domaine de l'effacement des consommations d'énergie et que la FNCCR a prévu de prolonger le dispositif en 2024 uniquement aux lauréats EFF'ACTE 2023 (dont le SDEC ÉNERGIE fait partie), le SDEC ÉNERGIE souhaite poursuivre l'expérimentation pour sensibiliser les collectivités à mieux piloter leurs consommations électriques et pour améliorer leur potentiel de flexibilité.

Madame la Présidente propose de déposer une nouvelle candidature, dans le prolongement de celle terminée en décembre 2023, avec les objectifs suivants :

- 1) Améliorer le potentiel d'effacement du bâtiment (siège) du SDEC ÉNERGIE dans le cadre de son engagement dans une démarche ISO 50 001 et la charte ECOWATT,
- 2) Accompagner les collectivités du Calvados à identifier leur potentiel d'effacement grâce à la réalisation d'analyses de potentiel de flexibilité. Ces analyses pourront être réalisées, selon la complexité du site étudié ; soit en interne en utilisant l'outil GOFLEX mis à disposition par la FNCCR, soit en externe en faisant appel à un bureau d'étude (audits d'effacement),
- 3) Accompagner les collectivités dans la mise en œuvre d'actions simples de pilotage de leurs consommations,
- 4) Accompagner les collectivités dans les démarches de valorisation de leur potentiel d'effacement auprès des agrégateurs.

Le budget prévisionnel pour 2024 se décompose comme suit :

Lots	Moyens et actions à financer	DEPENSES	RECETTES prévisionnelles (fonction du cadre de ré-abondement)		
		SDEC ÉNERGIE	SDEC ÉNERGIE	ACTEE+	Collectivités
Lot 1 : Temps humain	1 ETP pendant 12 mois	60 000 €	30 000 €	30 000 €	/
Lot 2 : Outils de mesure et de suivi	Pose d'instruments de pilotage (P.ex. Chauffage, ventilation, climatisation, ECS, éclairage, bornes de recharge pour véhicules électriques) Objectif : 20 unités	25 000 €	12 500 €	15 000 €	/
	Outils de mesure + Suivi de consommation x3 pinces ampèremétriques + pose de sous compteurs	4 000 €	2 000 €		/
	Licence ou achat d'outil pour l'analyse des courbes de charges (Complément GOFLEX)	3 000 €	2 500 €		/
Lot 3 : Etudes techniques	Audit d'effacement par un bureau d'étude Objectif : 20 études	92 000 €	23 000 €	46 000 €	23 000 € (25 % du reste à charge)
Lot 4 : AMO					
TOTAL		184 000 €	70 000 €	91 000 €	23 000 €

Si elle est retenue, la candidature du SDEC ÉNERGIE, fera l'objet d'un nouveau conventionnement avec la FNCCR.

Madame la Présidente propose de présenter ce sujet au Comité Syndical du 8 février prochain de manière à communiquer auprès des élus, actuellement en préparation budgétaire.

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- VALIDE le contenu de la nouvelle candidature au programme Eff ACTEE + ;
- DECIDE d'allouer les moyens nécessaires à sa réalisation, soit un montant de dépenses prévisionnelles de 184 000 € imputées comme suit :
 - o Lot 1 - Ressources humaines- chapitre 012 du budget principal,
 - o Lot 2 - Pose d'instruments de pilotage - chapitre 21 du budget principal 21351,
 - o Lot 2 - Outils de mesure - chapitre 011 du budget principal 60632,
 - o Lot 2 : License ou achat d'outil pour l'analyse des courbes de charges - chapitre 20 du budget principal 2051,
 - o Lot 3 - Etudes - chapitre 011 du budget principal 617,
- CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant et notamment la prochaine convention avec la FNCCR.

PROJET PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL DE LA FIEFFE

Monsieur Alban RAFFRAY rappelle que par délibération du Comité Syndical en date du 14 décembre dernier, Madame la Présidente a été autorisée à prendre toutes les dispositions relatives au contrat de de vente de la société de projet du "Parc photovoltaïque de LA FIEFFE » - Vire Normandie ;

Dans ce cadre, le rachat de la société de projet a trouvé un repreneur et le SDEC ÉNERGIE a pu vendre ses parts dans la société, obtenir le remboursement de son compte courant d'associé et récupérer un complément de prix (bonus) ; soit une recette totale de 65 000 €.

Le Bureau Syndical prend acte de cette communication.

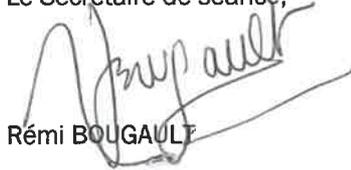
L'ordre du jour étant épuisé, Madame Catherine GOURNEY-LECONTE donne la parole à l'assemblée.

Monsieur Rémi BOUGAULT annonce que la commission « Concessions Electricite et gaz » reviendra prochainement vers le Bureau Syndical pour lui présenter le travail de retour d'expérience en cours avec Enedis, suite à la tempête CIARAN.

Monsieur Gilles MALOISEL souligne que les communes reçoivent beaucoup de permis de construire relatifs à l'installation de panneaux solaires sur les toitures d'habitation. Ce développement des demandes est probablement dû à l'amélioration de la performance, à la baisse du coût des panneaux ou aux tarifs de rachat de l'électricité.

Sans nouvelle observation, Madame la Présidente lève la séance à 12h00.

Le Secrétaire de séance,



Rémi BOUGAULT

La Présidente,



Catherine GOURNEY-LECONTE

Annexe : Rapport d'orientation budgétaire (DOB) relatif à l'exercice 2024 du budget principal et des deux budgets annexes « Energies renouvelables » et « Mobilité durable » du SDEC ÉNERGIE.